



Politique d'encouragement 2016

Cheval Breton

Modalités principales d'attribution:

- Equidés inscrits au **programme d'élevage**
- Engageurs **adhérents** au syndicat des éleveurs du cheval breton **avant la participation au concours concerné**
- Equidés ayant participé aux concours auxquels ils ont été inscrits

Modalités de répartition – enveloppe modèle et allures

- **2 concours primés :**
 - 1 niveau 1
 - 1 niveau le plus élevé
 - Sauf pour les 1 an, un seul niveau primé
- **Catégories/ épreuves primées**
 - Femelles : de 1 an, de 2 ans, de 3 ans, suitée
 - Mâles : de 1 an, de 2 ans, de 3 ans
- **Prime identique** quel que soit l'âge des animaux et le niveau du concours
- **Conditions particulières :**
 - Femelles suitées avec saillies déclarées pour l'année en cours,
 - Les mâles doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 32/50 (soit 64/100),
 - les femelles doivent avoir une note supérieure ou égale à 30/50 (soit 60/100).